



FICHE 2 - LES SYSTEMES DE PRODUCTION OVINS VIANDES

Par Vincent Bellet (IDELE)

En Agriculture biologique, comme en conventionnel, le calage de système de production est une étape importante en élevage ovin viande : beaucoup d'options sont possibles, mais il faut veiller à la cohérence avec l'environnement de l'exploitation.

Rappel du cahier des charges de l'AB

- Le choix des races s'appuie sur les critères suivants : vitalité, capacité à s'adapter aux conditions locales, à résister aux maladies. La préférence est donnée aux races et souches autochtones.
- Les animaux bios naissent et sont élevés dans les exploitations bio.
- Il n'est jamais possible d'acheter en conventionnel un animal destiné à l'engraissement.
- Le renouvellement ou la constitution d'un troupeau doit se faire avec des animaux bio.
- En cas d'indisponibilité justifiée d'animaux bio, des animaux non bio peuvent être introduits :
 - pour la première constitution de cheptel ces animaux doivent être âgés de moins de 60 jours et sont élevés en bio dès leur sevrage.
 - pour le renouvellement, les reproducteurs adultes introduits sont ensuite élevés en bio. Les femelles achetées non bio doivent être nullipares et limitées à 20% du cheptel. En cas de changement de race, d'extension importante de l'élevage (+30%) ou de cheptel issu de races menacées d'abandon (dans ce dernier cas possibilité aussi d'utiliser des femelles non nullipares) et après accord de l'organisme certificateur, ce pourcentage peut être porté à 40% .
- Les traitements hormonaux sont interdits.

CHOIX DU SYSTEME DE PRODUCTION

Le calage d'un système de production ovin viande en agriculture biologique repose sur quelques grandes options :

- Effectif de brebis, en lien avec la surface disponible et son potentiel ;
- Type génétique, à choisir en fonction du potentiel pédoclimatique, de la conduite de la reproduction retenue et du type d'agneau recherché ;
- Conduite de la reproduction : choix de la (des) période(s) d'agnelage, avec recours éventuel au rattrapage, à raisonner en fonction de l'étalement des ventes recherché et de l'objectif concernant l'âge maximum à la vente des agneaux ;
- Conduite de l'alimentation des brebis : selon les saisons, recours ou non au pâturage, et types de ressources offertes, notamment lors des périodes de forts besoins (fin de gestation, début de lactation) ;
- Conduite de l'engraissement des agneaux : selon les saisons, engraissement en bergerie ou recours au pâturage, avec ou sans complémentation, voire recours à la castration.

QUELQUES QUESTIONS A EXAMINER PLUS PARTICULIEREMENT EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

Désaisonnement difficile

Tout d'abord, l'interdiction des traitements hormonaux rend plus délicate la **mise à la reproduction hors saison sexuelle** (cf. fiche 4). Une part de production relativement importante à « contre-saison », en lien avec des mises bas au 2nd semestre et des ventes de décembre à mai, peut donc inciter à recourir à une race « désaisonnant naturellement ». Ces races étant moins bien conformées que les races herbagères, certains éleveurs des régions de plaine peuvent décider de ne les retenir que partiellement pour la constitution de leur troupeau. La contrepartie est alors la difficulté, voire l'impossibilité de procéder à des rattrapages de brebis vides entre saison et contre-saison.

Autonomie alimentaire

Compte tenu du prix des aliments achetés, la question de l'**autonomie alimentaire** est encore plus fondamentale qu'en conventionnel (cf. fiche 3), et quelques écueils sont à éviter :

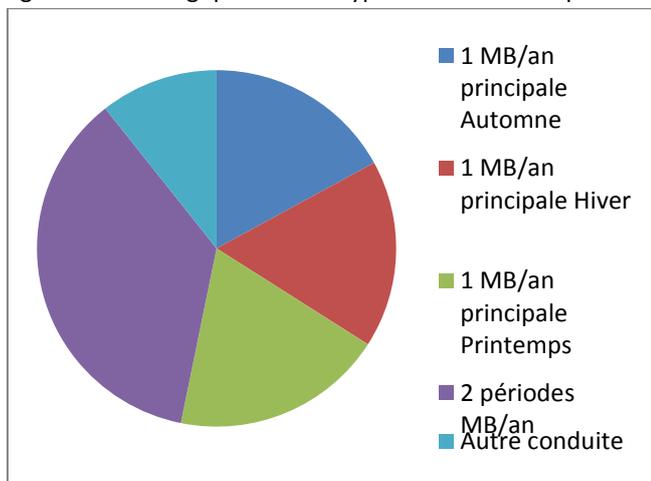
- Un chargement excessif, compte tenu du potentiel des surfaces ;
- Une accélération significative du rythme d'agnelage générant des besoins alimentaires incompatibles avec les ressources disponibles ;
- Un décalage des périodes à fort besoin des animaux avec celle(s) de disponibilité de ressources à bonne valeur alimentaire ;

L'importance de l'autonomie alimentaire, et l'autorisation par le cahier des charges de l'engraissement en bergerie uniquement lorsque les conditions météorologiques l'imposent, conduisent nécessairement à privilégier l'engraissement des agneaux à l'herbe au printemps et en été. Cette pratique nécessite toutefois une bonne technicité concernant la maîtrise du parasitisme.

LES PRINCIPAUX SYSTEMES RENCONTRES

Même si l'on rencontre des élevages ovins viande biologiques spécialisés, les systèmes mixtes associant d'autres ateliers (végétaux et/ou animaux, transformation, agrotourisme, etc.), sont davantage représentés qu'en conventionnel, d'où une prédominance des petits effectifs de moins de 200 brebis. Ces élevages sont dans leur grande majorité « doublement » herbagers : les grandes cultures sont relativement peu présentes, prioritairement destinées à l'alimentation du troupeau, et les cultures fourragères sont marginales

Les conduites de la reproduction les plus fréquentes en agriculture biologique sont de type « une mise bas par an »,



avec une période principale d'agnelage, plus ou moins groupée ou étalée, en relation avec le climat local :

- Une mise bas principale à l'automne, avec une race rustique, dans les régions pastorales du sud (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, PACA, sud de l'Auvergne, etc.),
- Une mise bas principale en hiver, dans les régions à climat océanique et à hiver relativement doux (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, etc.)
- Une mise bas principale au printemps, dans les régions à climat continental et hiver plus rigoureux (Limousin, Allier, Lorraine, etc.).

Dans toutes les régions, pour des raisons de taille de troupeau, d'étalement des agnelages et/ou des ventes, on rencontre fréquemment des systèmes avec 2 périodes d'agnelage, associant saison et contre-saison. Dans ces systèmes, certaines brebis agnelées au printemps peuvent être accélérées pour maintenir l'effectif du lot d'automne. Mais le recours à une véritable accélération du rythme d'agnelage est relativement marginal, compte tenu du niveau d'exigence alimentaire.

SOURCES/REFERENCES

➔ Réseaux de fermes de références Agneauxbio casdar 2013-2015. ITAB



Et les partenaires suivants : Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin, INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, commission BIO Interbev

Contacts : Catherine Experton (ITAB) et Vincent Bellet (Idele)

Comité de lecture : Louis-Marie Cailleau (CA Limousin), Jean-marie Mazenc (Bio Centre), Claire Touret (FNAB)